

PETITE GAZETTE

de Dammartin et ses Environs

Claye, Mitry, Saint-Soupplets, Monthyon, Mesnil-Amelot, Plailly, Ermenonville, etc.

Les abonnements partent des 1^{er} et 16 de chaque mois.

Ils sont payables d'avance et sont continués d'office sauf avis contraire.

Seine-et-Marne	BUREAUX & RÉDACTION	Paris
Départements limitrophes	Imprimerie-Librairie E. LEMARIE A DAMMARTIN-EN GOËLE (S.-&-M)	et les autres départements
UN AN..... 3 fr.	ANNONCES, la ligne..... 0 fr. 20	UN AN..... 3 fr. 50

TÉLÉPHONE

ÉCHOS DE LA SEMAINE

24 Janvier. — Après avoir employé une séance entière à la vérification des opérations électorales de l'arrondissement d'Argelès (Hautes-Pyrénées), la Chambre par 480 voix contre 18, invalide l'élection de M. Achille Fould.

— Le Sénat après avoir terminé l'examen du projet sur le régime fiscal des sucres, vote la loi telle qu'elle est sortie des délibérations de la Chambre. La haute assemblée ratifie ensuite la convention de Bruxelles, qui supprime les primes accordées à l'exportation des sucres par plusieurs puissances européennes.

— Les bienfaits de l'Union Amicale Franco-Russe se manifestent par un don de 25.000 francs du tsar, à l'intention des pêcheurs bretons.

25 Janvier. — Une élection législative a lieu dans l'arrondissement de Castellane par suite de l'invalidation de M. Boni de Castellane, qui est réélu par 2.348 voix contre 1840 voix données à M. André Siegfried, républicain ministériel.

— Trois artistes dramatiques du théâtre de Bordeaux, sont emportés par

une vague, au cours d'une promenade sur la digue de Biarritz.

26 Janvier. — La Chambre vote le budget de l'Agriculture et des Cultes. Elle repousse la suppression des crédits de ce dernier budget par 328 voix contre 208 à la suite du discours de M. Combes, président du conseil.

— M. Chaumié, ministre de l'Instruction publique, inaugure au musée du Louvre, la collection Thomy-Thiéry.

27 Janvier. — Le Sénat, par 116 voix contre 109, invalide les élections de MM. Andrieux et Fruchier dans le département des Basses-Alpes.

— La condamnation à mort du colonel Lynch est commuée en servitude à perpétuité.

28 Janvier. — On mande de Tanger que la mission militaire française vient d'arriver à Fez. Le sultan du Maroc, d'autre part, aurait sollicité avec succès l'intervention des Chérifs d'Occazan, nos protégés, dont l'influence est grande sur les tribus berbères.

29 Janvier. — Il résulte des dernières dépêches que la situation s'aggrave de jour en jour en Macédoine, où les autorités turques vont jusqu'à emprisonner, sous prétexte de crime politique, des collégiens de douze à quinze ans.



CHRONIQUE LOCALE

DAMMARTIN

Notre confrère du *Seine-et-Marne* nous fournit de nouveaux détails sur les vols qui, dit-il furent commis dans les églises de la région. par des profanes inconnus dont la patiente méthode, relevant d'un art qu'ils pratiquent habilement, les fit s'enrichir de toutes les aumônes déposées dans les troncs, sans recourir à l'effraction mais à une simple balcine enduite de glu.

L'idée de cette pêche dans les troncs est vicieuse et elle fait vivre largement son homme.

A une époque où les dévaliseurs avaient marqués leur passage dans l'église d'Othis, l'attention du curé de la paroisse, M. l'abbé Nidert, avait été particulièrement frappée par un couple aux allures étranges. On conçoit que ces gens étant revenus dans le village, il ait été surpris de l'audace dont ils donnaient la preuve en remettant les pieds dans l'église. L'abbé les signala donc à la gendarmerie de Dammartin.

Pendant ce temps, le couple allait manger un morceau de pain à l'hôtel de la Grosse-Tête et en sortit bientôt pour aller coucher dans une autre auberge.

C'est dans celle-là que les deux voyageurs — dont la présence dans la contrée coïncidait avec un vol commis à l'église Saint-Jean de Dammartin. furent arrêtés.

L'homme, nommé Gilot Jean, 35 ans, ouvrier peintre, est originaire de la province de Namur (Belgique). Sa compagne, Berthe Camille, âgée de 19 ans, née à Reims, exerce la profession

de bouchonnière. Tous deux ont déclaré être domiciliés à Neuilly-sur-Seine.

Gilot a été trouvé porteur d'un livret de caisse d'épargne belge renfermant différents papiers de chemin de fer et une petite brochure ayant pour titre Les crimes de la prêtaille, de 5 fr. en monnaie blanche et de 9 fr. 45 en petits sous dont plusieurs étaient enduits d'une matière gluante.

Interrogé sur la provenance de cette mitraille de sous, Gilot donna des explications aussi vagues que peu admissibles. Il déclara avoir fait le change avec un passager qu'il avait rencontré près de Pont-Sainte-Maxence.

La fille Berthe fut trouvée nantie d'un porte-monnaie contenant deux bagues et une médaille, et d'un outil qu'on pourrait s'étonner à bon droit de découvrir dans sa poche ; c'était un ciseau à froid qu'elle affirma avoir trouvé.

Le couple qui s'est défendu d'avoir participé aux vols commis jusqu'à ce jour dans les églises de la région a été dirigé sur la prison de Meaux où il a été écroué après avoir été interrogé au parquet.

Nous devons ajouter qu'avant de signaler le couple à la gendarmerie, M. le curé d'Othis s'est aperçu que les troncs de l'église avaient été ouverts pour la seconde fois, à l'aide de fausses clefs.

Ils renfermaient une quinzaine de francs.

L'assemblée générale de la société de Secours-Mutuels de Dammartin, aura lieu aujourd'hui, dimanche à quatre heures 1/2 en la salle de la Chaumière.

A six heures du soir assemblée générale de la Société de Trompettes, en la salle de l'Hôtel-de-Ville.

Le bal donné par les conscrits, le jour du tirage au sort, mardi dernier, a été très brillant, plein d'entrain et n'a donné lieu à aucun des incidents qui se produisent fréquemment en pareille circonstance.

Nos jeunes conscrits ont conservé un souvenir si agréable de cette excellente soirée, nous pourrions même dire de cette excellente nuit, le bal ne s'étant terminé qu'aux premières lueurs de l'aurore qu'ils n'ont pu se décider encore à reprendre leurs occupations professionnelles. En bons patriotes, ils ne sauraient, disent-ils, célébrer avec trop de joie l'heure solennelle où ils sont appelés à collaborer à la défense de la Patrie.

MARCHÉMORET

M. Laroche, de Forfry, délégué cantonal pour l'école de Marchémoret a offert à cette école deux magnifiques volumes destinés à être remis aux deux meilleurs élèves de la classe (garçons et filles).

MESNIL-AMELOT

En prévision des gelées qui eussent été susceptibles d'endommager ses fruits, M. Carnet, pépiniériste, avait fait déposer une grande quantité de pommes dans un bâtiment attenant à son habitation.

Malheureusement, ce local ne présentait pas toutes garanties suffisantes de sécurité. La fenêtre, dépourvue de carreaux, était préservée par des volets dont la vétusté rendait leur fermeture impossible.

Ce fut par cette ouverture qu'un in-

dividu pénétra dans le bâtiment, à la faveur de la nuit, et ramassa une quantité de pommes qu'on peut évaluer à 200 kilogs.

Il est probable que le voleur n'était pas seul, des cochers qui ont circulé dans les rues à une heure très avancée de la nuit ayant remarqué un homme et deux femmes près du bâtiment.

M. Carnet, qui éprouve un préjudice de 60 francs, a porté plainte.

(*J^{ri} de S.-et-M.*)

THIEUX

Nous empruntons à notre confrère du *Seine-et-Marne* des renseignements complémentaires sur le voyageur qui, mardi de la semaine dernière, est tombé accidentellement du compartiment d'un express dont il avait ouvert la portière.

Si les circonstances de la chute ont pu être établies, dit notre confrère, l'identité du voyageur est encore un mystère et nous voulons espérer que l'imbroglio créé par une série d'enquêtes entreprises par les chefs de stations de Claye, de Dammartin et continuées dans le département de l'Aisne, a été enfin tiré au clair.

Voici, au surplus, les détails qui résultent de ces enquêtes ;

Le 20 janvier, à 6 h. 33 du soir, au passage du train express 236 de Dammartin à Aulnay, un voyageur, M. Pierre Tiris, boucher à Floreffe, province de Namur (Belgique), se rendant chez un de ses amis, épicier à Paris, dans le XIII^e arrondissement, tira la sonnette d'alarme entre les haltes de Thieux et de Compans.

Le train s'arrêta à Mitry-Claye et M. Tiris déclara au chef de gare qu'un voyageur se trouvant le wagon

6896 en était tombé après avoir entr'ouvert la portière pour la raison que nous avons déjà fait connaître.

Ordre fut donné à des cantonniers, munis de lanternes, d'explorer les voies. En arrivant au kilomètre 31.650, territoire de Thieux, ils découvrirent au bas d'un remblai le mystérieux voyageur qui était évanoui. Il portait une plaie assez grave à la tête et ses mains étaient ensanglantées.

Le blessé fut déposé dans le fourgon d'un train de marchandises et ramené à la gare de Dammartin où il reçut quelques soins avant d'être dirigé sur Crépy-en-Valois.

Pourquoi ? Tout simplement parce qu'on avait cru le reconnaître pour un nommé Moinat, exerçant la profession de puisatier à Crépy.

Le chef intérimaire de la gare de Dammartin avait téléphoné à ce sujet à son collègue de Mitry et il avait compris que la victime se nommait Tiris.

Or, Tiris est le boucher qui signala l'accident !

Le lendemain, la gare de Dammartin s'enquit du blessé et apprit qu'il devait se nommer Béranger Albert, âgé de 26 à 28 ans, manouvrier, originaire de La Ferté-Milon.

Il n'habitait pas Crépy et avait été, en fin de compte, transporté à l'hôpital de Villers-Cotterets où son état a été jugé grave.

Il est probable que Béranger, s'il s'appelle ainsi, devait résider à Villers-Cotterets.

D'ailleurs, on a retrouvé dans ses poches un ticket de Villers-Cotterets à Paris.

M. Félix Péroche, cultivateur à Thieux et conseiller municipal de

cette commune a succombé mardi dernier aux suites d'une courte maladie qui l'a enlevé à l'âge de 56 ans.

Une foule nombreuse se pressait à ses obsèques qui ont eu lieu vendredi dernier.

Nous offrons à sa famille, en cette douloureuse circonstance nos vives condoléances.

NANTEUIL-LE-HAUDOUIN

L'assemblée trimestrielle de la Section a eu lieu le dimanche 44 janvier dernier, à deux heures et demie, en la salle de l'Hôtel-de-Ville de Nantheuil, sous la présidence de M. Rabot, président.

Après l'appel nominal, il est donné lecture du procès-verbal de la séance extraordinaire du 9 novembre dernier, qui est adopté.

M. Martin rend un compte détaillé de la situation de la caisse de section, arrêtée au 31 décembre dernier. Situation excellente.

L'assemblée approuve les comptes du trésorier et vote de chaleureux remerciements aux personnes qui, par leur générosité, ont contribué à sa prospérité.

Situation actuelle de la Section : inscrits, 201 ; décès, 5 ; mutations, 12. Reste effectif réel, 184.

Avant de procéder à l'élection des délégués à la Fédération, le camarade Beaujard dépose une proposition ayant pour objet la création d'une caisse de remboursement en cas de décès, établie sur le principe de celle des *Prévoyants de l'Oise*.

Cette proposition est adoptée et sera présentée, par les délégués de la Section, à la première réunion de la Fédération.

Une proposition du camarade De-

betz, demandant que les frais de chemin de fer des délégués à la Fédération soient prélevés sur la caisse de section, est également adoptée.

Il est ensuite procédé à l'élection des quatre délégués à la Fédération pour 1903.

Le vote a eu lieu par appel nominal et au bulletin secret.

En dehors du président de la Section, en faisant partie de droit, sont élus : MM. Bourgeois, vice-président ; Martin, trésorier ; Drugeon et Boisseau.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures et demie.

VILLE de DAMMARTIN

ÉTAT CIVIL

du 20 au 28 Janvier 1903

NAISSANCES

28 janvier. — Georges-Leopold, fils de Louis-Théophile Boullinier, charpentier, et de Juliette-Pauline Munessier.

MARIAGES

27 janvier — Entre Auguste-François Narras, 24 ans, employé de commerce, et Fernande-Blanche-Louise Cormier, 23 ans, sans profession.

TIRAGE AU SORT

Canton de Dammartin

85 Inscrits.

Dammartin. — Tassart, 1. — Vermet, 17. — Chenevat, 22. — Leclerc, 42. — Sarazanas, 45. — Pillehoue, 47. — Versigny, 51. — Landry, 59. — Charpentier Arthur, 62. — Jeannesson, 74. — Chevance, 75. — Dantan, 76. — Charpentier Louis, 77. — Richard, 80. — Malingre, 81. — Mallet, 85.

Moussy-le-Vieux. — Malingre, 2. — Cottard, 5. — Garnier, 13. — Frémont, 30. — Camus, 82.

Cuisy. — Lobin Louis, 3. — Lobin Félix, 41. — Lefranc, 83.

Monthyon. — Goulas, 4. — Loisel 35. — Portenier, 37. — Brochard, 84.

Rouvres. — Bardou, 6. — Dubois, 79.

Longperrier. — Thuret, 7. — Malingre, 20. — Champagne, 36. — Bontemps, 64.

Saint-Mard. — Martin, 8. Lobin, 49. — Vanalderwiereld, 24. — Briffaut, 25. — Giverne, 34. — Bick, 43. — Robin, 70.

Vontgé. — Tricot, 9. — Daverdin, 48. — Goulas, 32. — Cohu, 52.

Jully. — Boucher, 10. — Laillier, 14. — Brouée, 21. — Mellinger, 28. — Dely, 31. — Balon, 48. — Hubert, 35.

Le Mesnil-Amelot. — Grutus, 14. — Mabile, 12. — Legrand, 53. — Buffault, 65.

Villeneuve. — Malingre, 15. — Marest, 27. — Boisseau, 36.

Othis. — Chéron, 16. — Demetz, 29.

Oiserry. — Nibert, 23. — Lucet, 40. — Testard Paul, 54. — Bourgeois 69. — Firon, 49. — Testard Léon, 78.

Le Plessis-l'Évêque. — Courtois, 26. — Baubant, 39. — Baudry, 57. — Benard, 61.

Saint-Pathus. — Payen, 33. — Ergo, 50. — Lucet, 63.

Mauregard. — Loiseaux, 38. — Vinantes. — Lionnet, 44. — Charpentier, 60.

Thieux. — Colin, 58. — Toupry, 66. — Lamouche, 67.

Saint-Soupplets. — Piettre, 68. — Moussy-le-Neuf. — Legros, 71. — Gandois, 72.

Forfry. — Desvignes, 73.

Canton de Claye

99 Inscrits.

Courtry. — Couille, 1. — Simminger, 6. — Lelievre, 17. — Thévenet,

43. — Van Wyngène, 54. — Lafontaine, 64. — Bonamy, 90.

Fresnes. — Yzehaerd, 2. — Delforge, 26. — Peyris, 27. — Vambour, 45. — Rappeneau, 75. —

Isles-lès-Villenoy. — Coutellier, 3. Ivernoy. — Larchier, 4. — Noël, 14. — Tellier, 48. — Rousseau, 50. Clément, 60. — Boucher, 83.

Le Pin. — Duvoux, 5. — Guérin, 24. — Hébert, 59. — Lesaint, 68.

Mity-Mory. — Raoul, 8. — Arnoult, 40. — Picardat, 30. — Dufaye, 34. — Marghem, 39. — Waret, 52. Mantel, 57. — Antrop, 78. — Dufresne, 81. — Plasse, 87. — Decoudan, 89. — Malpièce, 91. — Belin, 95. — Thévenard, 96. — Goudaillier, 97.

Messy. — Clairet, 9. — Caudron, 71. — Santerre, 74. — Calais, 80.

Gressy. — Chinot, 12. — Plâtre, 67.

Villeroy. — Fériot, 43. — Gagnant, 63. — Schiettecat, 77. — Devilliers, 94.

Nantouillet. — Grimbert Adrien, 44. — Grimbert François, 93.

Trilhardou. — Leduc, 45. — Salé, 49. — Chambault, 22. — Debeauvais, 47. — Lamotte, 92.

Annet. — Dorard, 16. — Thorimbert, 20. — Josse, 28. — Lefevre, 31. Perrigot, 44. — Jarlier, 55. — Villette, 61. — Margueritte, 76. — Colletier, 99.

Claye. — Genier, 24. — Lignot, 18. Soyer, 23. — Marson, 25. — Legendre, 33. — Biarne, 46. — Perrette, 49. — Richard, 56. — Journet, 58. Dromacque, 62. — Charpentier, 65. Maupetit, 69. — Dumont, 73. — Frisquet, 88.

Saint-Mesmes. — Bel, 29. — Manthé, 35. — Cailleux, 41. — Bonnesoy, 51. — Genier, 79. — Dumézy, 98.

Charmentray. — Duchain, 32.

Villeparisis. — Martin, 37. — Loeiltz, 38. — Letriche, 40. — André, 42. — Prioux, 72. — Manon, 85. — Lamotte, 86.

Villaudé. — Deslandre, 37. — Brunant, 82.

Précy. — Noël, 53. — Gros, 79.

Le Plessis-aux-Bois. — Gagnant, 66.

Vignely. — Duprez, 84.

NOTES HISTORIQUES

sur l'Île-de-France

Époque Primitive

suite et fin (*)

Dans l'ancienne France le Mulcien faisait partie de la Brie champenoise, dans le gouvernement de Champagne.

A l'est du Mulcien était la *Gallevesse* séparée de ce pagus, mais comprise, comme lui, dans la Brie champenoise. A l'ouest était la *Goële*, qui, vraisemblablement comprise dans le Mulcien, appartenait au gouvernement de l'Île-de-France.

La *Gallevesse* ou *Gallevese*, aussi dénommée *Brie Galleuse* et *Brie Pouilleuse* occupe, au nord de la Marne, la partie de territoire comprise entre cette rivière, la rive gauche de l'Ourcq et la petite rivière de Clignon, jusqu'à Château-Thierry.

Certains auteurs ont considéré la *Gallevesse* comme le véritable territoire des *Vadicasques*, tandis que d'autres, notamment Adrien de Valois (1) y ont vu une simple division de ce pagus. Aussi ce savant, et après lui, Toussaint du Plessis, Cluvier, Lamartinière, tirent ils l'étymologie du nom de *Gallevesse* de celui même des *Vadicasii*. D'autres font venir ce mot de *Gallia Vetus* (Gaulle ancienne); et enfin de *Gallia* ou *Galus* et *Vadum*, qui est la traduction latine du nom gaulois de *Vez*, ancienne capitale présumée du Valois, dont ils ont fait *Galli-Vassinus* (2).

La *Goële*, *Goelle*, *Goeste*, *Gouelle*, située entre le *Silvacum*, au nord, le Va-

lois, à l'est, le Parisis, à l'ouest, le Mulcien, au sud, est citée par plusieurs géographes comme faisant partie du Parisis et de l'ancienne prévôté et Vicomté de Paris (3), alors que d'autres l'attribuent au Mulcien (4). Ernest Desjardins, dans sa géographie de la Gaule romaine comprend la *Goële* dans la civitas des *Silvanectes*, identifiant, en quelque sorte les deux noms, « *Pays de Goële ou de Senlis* » (5).

Dans ses savantes recherches sur les forêts de la Gaule, Alfred Maury (6) dit que l'ancien nom du *pays de Gouelle* doit être une altération du mot celté *Coil*, forêt. Cette opinion se trouve affirmée, en quelque sorte, par l'auteur du Dictionnaire étymologique des noms propres, qui dit positivement que le petit pays dénommé la *Goële* est tout ce qui reste du vaste état des Gaules, qui en portait encore le nom.

Il y a lieu de croire que le nom de *Goële* que, comme celui de la *Gallevesse*, on a fait revivre au moyen-âge, pour en faire une circonscription féodale; qui ne s'étendait guère au delà des limites du bailliage du comté de Dammartin, rappelle moins cette division territoriale que le nom de la zone fores-

tière qui, sous la dénomination de *Coil*, *Coelte*, la Forêt, a abrité les vaillantes populations primitives qui, après lui avoir emprunté son nom, l'ont étendu à la Gaule entière.

En résumé, la dénomination de *Tilvacum*, *Valois*, *Gallevesse*, *Goële* (7), si ce n'est la différence de forme qu'elles ont eu à subir à travers les âges, auraient, à notre avis, une origine identique et rappelleraient le berceau de la Gaule comme le *Belgium* rappelle celui de la Belgique entière, et le *Parisis* ou *Île-de-France* proprement dite, celui de la France moderne. E. L.

La notice dont nous terminons la publication a affronté avec honneur le concours archéologique et historique organisé au mois d'octobre dernier, par le journal *L'Éclair* : concours dont les résultats n'ont été connus que ces jours derniers.

Le but poursuivi était de provoquer la mise en lumière de découvertes inédites se rattachant aux arts nationaux et à la science.

567 mémoires émanant de 472 concurrents ont été admis à participer à ce concours qui comportait dix prix en argent, dont un prix de 1.000 fr., un prix de 500 fr, deux prix de 200 fr. et six prix de 100 fr.

27 mémoires de travaux " trop importants et dépassant les limites assignées par le programme " ont été classés hors concours et gratifiés d'une plaquette artistique en bronze représentant *l'Archéologie*, par Vernier.

« Nous demandions des chercheurs heureux, dit le rapport général de ce concours ; il nous est venu des historiens dont l'esprit creusa le sillon et trouva l'idée neuve ; mais le littérateur

(*) Voir le n° 700, de la Petite Gazette.

1. Adr. Val. ; *Not. Gall. art. Catalauni*.

2. L'abbé Pecheur, *Mém. sur la cité des Suesions*, p. 118-119.

La dernière appellation *Galli-vassinus* proviendrait de ce que, d'après un passage des commentaires de César, il existait dans le voisinage de *Tidéricum* (Château-Thierry), un endroit de la Marne appelé le *Gué des Galis*, donnant passage de la Gaule proprement dite ou Celtique, à la Belgique.

3. Blauc ; *Ager Parisiensis* 1665 - Davity, *L'Île-de-France*, p. 79. - Piganiol de la Force, p. 150. *Desc. de l'Île-de-France*.

3. Pascal ; *Hist. du dép. de S.-et-M.*, T. 1, p. 21
5. Ernest Desjardins ; *Géog. de la Gaule romaine*, p. 447 et 452.

6. Alfred Maury ; *Les Forêts de la Gaule*, p. 159

à ce labeur a trop de part, c'est hors concours que le jury a mis les auteurs des travaux suivants. ».
 parmi les 27 noms d'auteurs hors concours) M. Lemarié, qui conjecture ce qu'était à l'époque pré-romaine, l'état forestier du Silvacum, du Valois, de la Gallevesse et de la Goële. Son travail est du plus haut intérêt. »

Nous avons lieu d'être d'autant plus touché de cette marque de bienveillance que le jury choisi pour apprécier la valeur des travaux, se composait de savants et d'érudits de premier ordre, membres de l'Institut, appartenant à la haute direction de nos musées, bibliothèques, écoles et archives nationales.



Entre deux penseurs plaisants :

— En somme, mon cher ami, qu'est-ce que la médecine, sinon un libre échange ?

— Un libre échange ?

— Sans doute : le malade prend l'avis du docteur et le docteur prend la vie du malade.

La logique d'un ivrogne :

Un cru, c'est du vin,

Une crue, c'est de l'eau.

Donc, l'eau est le féminin du vin, et lorsqu'un marchand de vin mouille sa marchandise, cela devrait s'appeler un mariage et non un baptême.

On demande

JEUNE BONNE

munie de références

S'adresser chez M. LOUYOT,

constructeur à Thieux.

A Vendre

MATERIEL DE BOUCHERIE

Cheval et Voitures

S'adresser au bureau du Journal

AVIS

M. M. Santerre Frères ont l'honneur d'informer M. M. les propriétaires de DAMMARTIN et des Environs qu'ils demeurent à leur disposition pour les travaux de vidange de Fosses et Puisards ; Curage de Puits et Citernes.

Prix très modérés

Librairie-Imprimerie-Papeterie

E. LEMARIÉ, à Dammartin

Ouvrages de luxe

offerts à des conditions exceptionnelles aux lecteurs de la *Potite Gazette* :

Les mots historiques du pays de France, par Trogon.

Album In-4° illustre de 60 dessins en couleurs et en noir, par Job.

Cartonnage de luxe à biseau, fers spéciaux, au lieu de 10 fr. 7 fr.

Paris Pittoresque, 1800-1900 La Vie, les Mœurs, les Plaisirs, par Louis Barron

Ouvrage orné de 500 reproductions d'estampes et 20 gravures hors texte, tirées en couleur. Un volume In-folio de 414 pages, reliure à fers spéciaux, tête dorée, au lieu de 25 fr. 15 fr.

Chansons nationales et populaires de la France avec notes historiques et littéraires, 2 volumes grand in-8 à 2 colonnes, illustre de gravures sur acier et de vignettes dans le texte.

Recueil le plus complet de vieilles chansons, au lieu de 30 fr. 12 fr.

Abonnements à tous les journaux et publications politiques et littéraires de Paris, sans aucun frais de commission.

Il est accordé une remise de 10 o/o sur les prix des catalogues des éditeurs de Paris, pour toute commande d'au moins 5 francs.

Instruments de musique, cordes harmoniques et accessoires divers.

Il est accordé d'importantes remises sur le catalogue illustré de la maison Jérôme Thibouville-Lamy et Cie, qui est donné en communication sur demande.

Directeur-Gérant E. LEMARIÉ

Dammartin. — Imp. E. LEMARIÉ.